

MONTRÉAL

Place Victoria, 43^e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE

1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL

3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

LONGUEUIL

1372, avenue Victoria
Longueuil J4V 1L9
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME

490, rue Laviolette
Saint-Jérôme J7Y 2T9
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE

20, rue Bryant
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

Laval, le 2 mars 2022

Par courriel et par dépôt électronique

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC

800, Place Victoria, 2^e étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4167-2021 – Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022 – volet 2

Contestation de certaines réponses du Transporteur à la Demande de renseignements numéro 2 d'AQCIE-CIFQ

N.D. : 101 446

Chère consoeur,

La présente fait suite aux réponses du Transporteur B-0172 à la Demande de renseignements numéro 2 de l'AQCIE-CIFQ déposées le 28 février 2022. Nous constatons que le Transporteur refuse ou omet de répondre à certaines demandes de renseignements.

Nous demandons donc à la Régie d'ordonner au Transporteur de fournir les réponses et informations ci-après exposées :

QUESTION 1.1

1.1 Pour chaque groupe d'employés, veuillez fournir le nombre d'organisations du marché de référence où ce groupe est syndiqué.

Réponse :

Voir le tableau R2.3 présenté en réponse à la question 2.3 de la demande de renseignements (« DDR ») numéro 1 de Optimum Actuaire & conseillers (« OAC ») à la pièce HQT-10, Document 3.2.

Nous constatons que le Transporteur n'a pas communiqué, pour chaque groupe d'employés, le nombre d'organisations du marché de référence où ce groupe est syndiqué. Il s'est plutôt limité à identifier

globalement, pour l'ensemble des organisations du marché de référence, le pourcentage des organisations ayant au moins un groupe syndiqué.

Pour l'AQCIE-CIFQ, il est pertinent de connaître le mieux possible le marché de référence pour chaque groupe d'employés.

Ainsi, l'AQCIE-CIFQ demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de fournir, pour chaque groupe d'employés, le nombre d'organisations du marché de référence où ce groupe d'employés est syndiqué, tel que demandé à la question 1.1.

QUESTIONS 2.1 ET 2.2

2.1 *Pour chaque groupe d'employés, parmi les 9 organisations qui faisaient partie de l'étude de 2015 n'apparaissent pas dans l'étude de 2020, veuillez indiquer le nombre qui étaient en dessous de la médiane.*

Réponse :

Normandin Beaudry estime que les informations demandées par l'intervenant impliquent la divulgation d'information d'ordre confidentiel. À titre informatif, Normandin Beaudry précise que la Ville de Sherbrooke a participé à l'étude de 2020 au même titre qu'en 2015, mais sous l'appellation d'Hydro Sherbrooke. Il y a donc huit organisations et non neuf qui ne sont plus présentes dans l'étude de 2020 comparativement à l'étude de 2015. Ces huit organisations ne font plus partie de l'étude de 2020 en raison de la non disponibilité de leurs données, soit parce qu'elles ne participent plus à l'enquête remun, soit parce qu'elles ont refusé de participer à une des deux enquêtes fermées.

2.2 *Pour chaque groupe d'employés, parmi les 12 nouvelles organisations qui font partie de l'étude de 2020, veuillez indiquer le nombre qui sont en dessous de la médiane.*

Réponse :

Normandin Beaudry estime que les informations demandées par l'intervenant impliquent la divulgation d'information d'ordre confidentiel. Pour la même explication concernant la Ville de

Sherbrooke que celle donnée en réponse à la question précédente, Normandin Beaudry précise qu'il y a onze nouvelles organisations dans l'étude de 2020. Les nouvelles organisations s'expliquent par deux éléments :

- Sept organisations ont été sélectionnées afin de remplacer une organisation dont les données n'étaient plus disponibles dans la base de données remun. En plus des critères utilisés pour déterminer le marché de référence, Normandin Beaudry a remplacé celles-ci par des organisations avec des caractéristiques semblables.*
- Quatre organisations ont accepté de participer à une des deux enquêtes fermées. Ces organisations avaient refusé de participer lors de l'étude de 2016.*

Le Transporteur se trouve à s'opposer à la communication, pour chaque groupe d'employés, du nombre d'organisations, parmi les 9 organisations qui faisaient partie de l'étude de 2015 mais qui n'apparaissent plus dans l'étude de 2020, qui étaient en dessous de la médiane, de même que du nombre d'organisations, parmi les 12 nouvelles organisations qui font partie de l'étude de 2020, qui sont en dessous de la médiane, au motif que cette demande implique la divulgation d'information d'ordre confidentiel.

Nous vous soumettons respectueusement que la communication d'un nombre d'organisations, sans même dévoiler leurs identités, ne pose pas d'enjeu de confidentialité. Ceci dit, les représentants d'AQCIE-CIFQ sont disposés à signer tout engagement de confidentialité approprié à cet égard.

L'AQCIE-CIFQ désire s'assurer que le retrait et l'ajout d'entreprises faisant partie de l'étude n'a pas eu d'impact sur la place d'Hydro-Québec par rapport à la médiane.

Ainsi, l'AQCIE-CIFQ demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de fournir, pour chaque groupe d'employés, les nombres d'organisations demandés par les questions 2.1 et 2.2.

QUESTIONS 3.2 ET 3.4

3.2 Pour chaque groupe d'employés non-syndiqués d'Hydro-Québec, veuillez fournir le minimum, le point-milieu et le maximum de l'échelle salariale utilisée pour l'étude de 2020.

Réponse :

Tout comme plusieurs autres organisations, Hydro-Québec ne communique pas publiquement les structures salariales de ses employés non syndiqués. Particulièrement dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, une telle divulgation publique des structures salariales donnerait un avantage concurrentiel aux autres entreprises à la recherche de talents présents chez Hydro-Québec.

3.4 *Pour chaque groupe d'employés non-syndiqués d'Hydro-Québec, veuillez fournir le minimum, le point-milieu et le maximum de l'échelle salariale utilisée pour l'étude de 2015.*

Réponse :

Voir la réponse à la question 3.2.

Le Transporteur refuse de communiquer l'information demandée à ces deux questions au motif que la divulgation publique des structures salariales d'Hydro-Québec donnerait un avantage concurrentiel aux autres entreprises à la recherche de talents présents chez Hydro-Québec.

Afin de répondre à ces préoccupations, les représentants d'AQCIE-CIFQ sont disposés à signer tout engagement de confidentialité requis à cet égard.

L'information demandée vise à comparer l'évolution de l'échelle salariale entre 2015 et 2020. Cette information ne peut pas être déduite à partir notamment des figures présentées aux page 9 et 10 de B-0020 pour l'année 2020 et aux pages 33 et 34 de B-0028 du dossier R-3980-2016, puisque la répartition des employés dans leur échelle salariale est différente dans les deux dossiers.

Ainsi, l'AQCIE-CIFQ demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de fournir les réponses aux questions 3.2 et 3.4.

QUESTION #4.1

Préambule :

Les références présentent les résultats du balisage des composantes de la rémunération globale d'Hydro-Québec par rapport à la médiane de son marché de référence, par groupe d'employés, pour l'étude de 2020 et l'étude de 2015.

Demande:

4.1 Veuillez fournir le même type d'information pour chaque organisation en identifiant l'information relative à Hydro-Québec.

Réponse :

Normandin Beaudry estime que les informations demandées par l'intervenant impliquent la divulgation d'information d'ordre confidentiel.

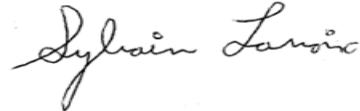
Le Transporteur se trouve à s'opposer à la communication des composantes de la rémunération globale pour chaque organisation par rapport à la médiane de son marché de référence, par groupe d'employés, pour l'étude de 2020 et l'étude de 2015, au motif que cette demande implique la divulgation d'information d'ordre confidentiel.

En ce qui concerne cette question précise, l'AQCIE-CIFQ ne cherche pas à connaître l'identité des organisations. Nous soumettons qu'afin de répondre aux préoccupations de confidentialité soulevées par le Transporteur, il suffit de caviarder le nom des organisations concernées et de les identifier simplement par un numéro, à l'exception des informations se rapportant à Hydro-Québec afin de permettre la comparaison. De plus, les représentants d'AQCIE-CIFQ sont disposés à signer tout engagement de confidentialité approprié à cet égard.

L'AQCIE-CIFQ désirent situer la position d'Hydro-Québec par rapport aux autres organisations, ce qui permettra, par exemple, de constater combien d'organisations sont au-dessus de 5% de la médiane.

Ainsi, l'AQCIE-CIFQ demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de fournir l'information demandée à la question 4.1.

En remerciant la Régie de l'attention qu'elle donnera à la présente, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE
Louis Germain, CIFQ
Paul Paquin, analyste pour l'AQCIE-CIFQ
Me Yves Fréchette, HQT